

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE MAMERS  
COMMUNE DE SOUGÉ LE GANELON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE**

**ARRETÉ N° A20230406-020**

**Interdiction de circulation et de stationnement  
Rue de la Plaine des Ormeaux et sur une portion de la Rue Saint Honoré  
à l'occasion d'un tir d'artifice de divertissement le samedi 15 juillet 2023**

Le Maire de la Commune de Sougé le Ganelon (Sarthe),  
-Vu, les articles L2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
- Considérant qu'à l'occasion d'un tir d'artifice de divertissement organisé par la Commune de Sougé le Ganelon le samedi 15 juillet 2023, des accidents pourraient se produire rue de la Plaine des ormeaux et rue Saint Honoré si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,  
-Vu, l'arrêté n°A20230406-019 autorisant un tir d'artifice de divertissement le samedi 15 juillet 2023,

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs, seront rigoureusement interdits du samedi 15 juillet 2023 à 17h00 au dimanche 16 juillet 2023 à 01h00, rue de la Plaine des Ormeaux et sur une portion de la rue Saint Honoré.

**Article 2 :** Le Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fresnay sur Sarthe sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sougé le Ganelon, le 6 avril 2023.



Le Maire,  
Philippe RALLU.